

# Un espace de tri, de réutilisation et de valorisation

Madame, Monsieur,

Avec près de 300.000 visites et 250 kg de matériaux apportés par an et par habitant, l'utilisation des déchèteries dépasse celle de la collecte des ordures ménagères (chiffres 2017). Ceci explique l'allongement des files d'attente. Le tri sur site est aussi grandement améliorable. En effet, la moitié du contenu des encombrants pourrait être recyclée, réutilisée ou valorisée, alors qu'actuellement elle est enfouie.

Aussi, la mise en place d'un système informatisé avec présentation d'un code personnel (**LE SEMOCODE**) permettra dès janvier 2019 de gérer automatiquement les entrées/sorties dans les déchèteries.

*« Trop de matériaux ne peuvent pas être valorisés car ils ne sont pas déposés dans la bonne benne »*

Nos agents, ainsi libérés de cette tâche, pourront pleinement vous informer et vous aider à mieux trier.



Le Président, les vice-Présidents et le responsable des déchèteries du Semoctom lors de la mise en place des bornes d'accès à la déchèterie de Saint-Léon.

*« Allonger la durée de vie de nos produits »*

Parallèlement, les conditions d'accès et tarifaires pour 2019 votées par le comité syndical du SEMOCTOM (élus représentatifs des 86 communes membres) permettront de mieux répondre aux enjeux de demain : économie de matières premières, consommation raisonnée, réduction des déchets, dons d'objets, recyclage. Autant de leviers que nous devons toutes et tous actionner pour contribuer à la préservation de notre environnement.

Jean-Luc LAMAISON,  
Président du SEMOCTOM

## Tarifs

### 2019 Particuliers\*: les nouvelles conditions d'accès

\*Professionnels, associations & établissements publics : voir dernière page

Réguler la fréquentation des déchèteries, favoriser le geste de tri, faciliter les dépôts de la majorité des usagers

Jusqu'à 20 passages <b>ou</b> 3 tonnes de dépôts par an	<b>GRATUIT</b> Pour tous les particuliers du territoire du SEMOCTOM
Au delà de 20 passages <b>ou</b> 3 tonnes de dépôts par an	<b>Les apports seront facturés au kg,</b> Tarifs et règlement affichés dans les déchèteries ou sur <a href="http://semoctom.com">semoctom.com</a>

Rappel : jusqu'au 31/12/2018, gratuit jusqu'à 250 kg d'apports journaliers, payant au-delà

# SEMOCODE : mode d'emploi



Le  
**SEMOCODE**  
c'est quoi ?

- C'est une combinaison de 8 chiffres sous forme d'un code barre de type «QR code» (voir ci-contre).
- Après validation de votre compte, il vous sera envoyé par mail ou par courrier. Vous pourrez alors le mettre sur votre téléphone en le photographiant par exemple, ou l'imprimer sur papier libre.
- A partir de 2019, ce code permettra d'ouvrir les barrières d'accès des 6 déchèteries du syndicat.



Comment  
créer son  
compte et  
obtenir le  
**SEMOCODE**  
?  
**3**  
possibilités

### Par internet

- directement

Remplissez le formulaire pour les particuliers sur notre site : <https://semoctom.webusager.fr/>

Possibilité de joindre les justificatifs aux formats habituels, pdf, jpeg. Des photos lisibles suffisent.

- en déchèteries
- au Semoctom à Saint Léon
- dans certaines mairies (liste sur [semoctom.com](http://semoctom.com))

1. Venez avec votre bon d'inscription rempli et vos pièces justificatives.
2. Laissez-nous votre dossier et un agent remplira le bon d'inscription internet pour vous.
3. Vous recevrez ensuite sous quelques jours votre **SEMOCODE** par mail ou par courrier.

### Par courrier

Vous pouvez demander une inscription par courrier. Remplissez le bon d'inscription et adressez-le au : SEMOCTOM, 9 route d'allégret, 33670 St Léon

**2**  
pièces  
justificatives

1. une pièce d'identité
2. une copie des 2 pages de votre taxe d'habitation **ou à défaut**, un justificatif de domicile (factures edf, gaz, internet, eau...)

Taux global 2000 corrigé	LOCAUX TAXES : NOMBRE			REGIME P	
	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée
Colisation référence 2003	0810677760X				

Reportez votre numéro d'identifiant, sans la lettre de fin sur votre formulaire de création de compte

**Nous vous conseillons** de créer votre compte avant fin 2018. Sur internet, votre dossier sera traité plus rapidement (**5 jours ouvrés**) tandis que les dossiers papiers demanderont des délais plus importants (**15 jours ouvrés**). La possession d'une adresse e-mail facilitera la gestion de votre compte. Elle sera utilisée pour vous faire parvenir le **SEMOCODE** et vous alerter à l'approche et lors du dépassement de vos droits annuels.

**Professionnels**  
associations &  
établissements  
publics

Il existe un formulaire spécial à remplir sur le site :

<https://semoctom.webusager.fr/>

Pièces justificatives à fournir : Kbis ou attestation SIREN

Pour toutes précisions sur la création des comptes, sur les droits et les tarifs pratiqués, merci de prendre connaissance des conditions générales d'utilisation des déchèteries sur [semoctom.com](http://semoctom.com), rubrique «**déchèteries**».

## Comment cela fonctionne-t-il ensuite ?



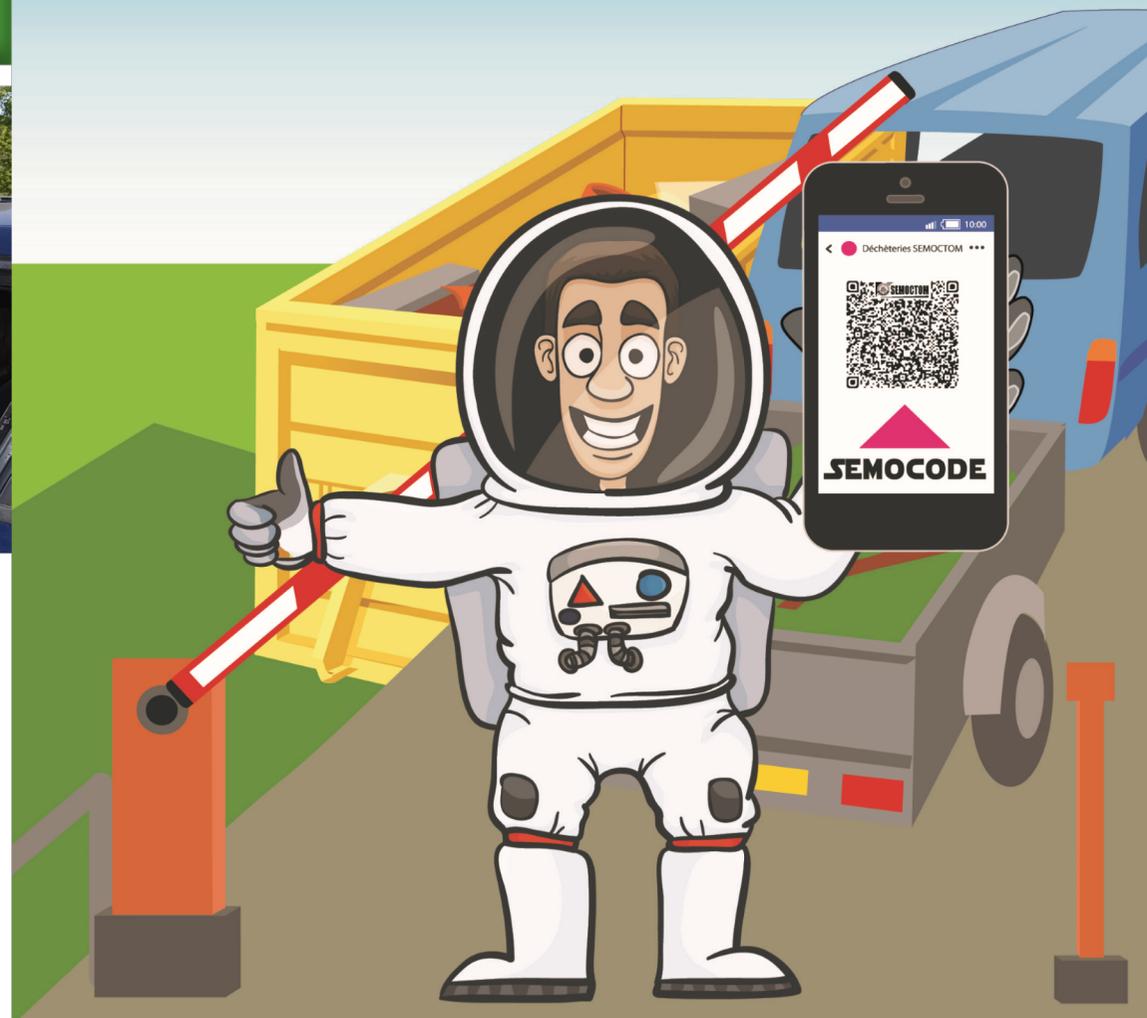
- 1** Pour entrer, un feu vert vous indique dès qu'il y a une place de libre sur le parc, vous passez votre **SEMOCODE** devant le lecteur de code et la barrière s'ouvre pour vous donner l'accès à la zone de tri.
- 2** Pour sortir, avancez-vous près de la barrière pour que votre voiture soit détectée. La barrière s'ouvre, montez sur le pont bascule et scannez votre code sur la borne de sortie pour faire ouvrir la barrière et quitter les lieux.
- 3** Vous pourrez contrôler le poids de votre dépôt et votre nombre de passages restants sur la borne lors de votre sortie et sur votre compte en ligne quelques heures plus tard.

Conditions générales d'utilisation des déchèteries consultables sur : [semoctom.com](http://semoctom.com), rubrique «**déchèteries**», dans les déchèteries ou sur demande au : SEMOCTOM, 9 route d'allégret - 33670 Saint-Léon

Renseignements :  
SEMOCTOM : 05-57-34-53-20  
Par mail : [acces@semoctom.com](mailto:acces@semoctom.com)  
site internet : [www.semoctom.com](http://www.semoctom.com)



# 2019 : ENTREZ DANS L'ESPACE DE TRI



**CRÉEZ DÈS À PRÉSENT VOTRE COMPTE  
ET OBTENEZ VOTRE SEMOCODE**

